



Revenir sur déclaration d'impôt

Par **vincent**, le **11/01/2014** à **17:47**

Bonjour,
En 2012 j'ai déclaré mes impôts, est-ce que j'ai déclaré une pension alimentaire à mon fils majeur. Étant apprenti et étant logé dans une résidence pour jeunes travailleurs il n'avait pas besoin de l'AL. Cette année sa situation ayant changé, il travaille en CDI, il est donc toujours dans le même logement, mais maintenant il a besoin de l'AL. Lui ayant déclaré une PA, celle-ci l'empêche de bénéficier de l'AL à cause de cette PA. Est-il possible de rectifier la déclaration de revenu 2012 (retirer la PA et la déclarer dans mes impôts) pour que mon fils puisse bénéficier de l'APL pour qu'il puisse avoir les moyens de garder son logement. (480€ sans APL 116€ avec APL).
Merci

Par **arreeu**, le **11/01/2014** à **20:22**

bonsoir,
faites le calcul de l'impôt que vous auriez payé en enlevant la PA et comparez avec le bénéfice de l'APL
à voir !!
bonne soirée

Par **vincent**, le **11/01/2014** à **21:59**

Bonsoir Arreeu,
Après calcul en effet il faudrait que je puisse revenir en arrière en modifiant ma déclaration 2012. Est-ce possible de faire cette opération auprès des impôts?
Merci

Par **arreeu**, le **11/01/2014** à **22:02**

bonsoir,rnrnrnbien sur qu'on peut revenir sur sa déclaration, vous faites un courrier à votre centre en notant votre modif ; vous pouvez vous rendre sur place aussi si vous n'etes pas certain de votre choixrnrnvous n'avez pas d'aide pour d'autres enfants ?rnrnbon calculrnrnbonne soirée

Par **vincent**, le **12/01/2014** à **13:49**

Bonjour,rnrnNon pas d'aide pour d'autres enfants. rnEn fait ce qu'il me gêne, c'est qu'à cause de fait d'avoir déclaré la pension que je lui verse de mon propre chez chaque année, qu'il soit maintenant pénalisé pour l'obtention d'un logement. En fait je culpabilise, moi j'ai payé moins d'impôts grâce à cette pension et lui maintenant il en fait les frais.rnDonc j'irais prendre rdv pour essayer d'arranger tout ça.rnMerci